

L'avis de MeyDIA

L'exercice de priorisation des projets pratiqué lors du séminaire du 13 septembre a permis de donner de la visibilité au budget pluriannuel et a ouvert un ambitieux chantier démocratique avec la finalité de mieux être à l'écoute des habitants et de leurs besoins. Nous ne pouvons que saluer cette démarche.

A propos du PPI

En préambule il nous semble important de souligner que la situation de notre commune est en trompe-l'oeil. Car si les finances sont saines, la dette écologique et patrimoniale est très importante. Le patrimoine de la ville a été insuffisamment entretenu et la transition énergétique trop peu engagée lors des derniers mandats. A titre d'illustration l'éclairage public ne compte que 6% de points lumineux en led, alors que les économies d'énergies prévisibles sont à minima de 60% sur les ampoules les moins récentes. Là où d'autres communes terminent la modernisation de leur parc, la commune de Meylan ne fait que la commencer, ou presque. Et le PPI doit en tenir compte.

Ce PPI, émanation du programme politique d'AIMEYlan doit impulser les transitions sociale, écologique et démocratique qui permettront de construire un avenir durable. C'est donc dans sa globalité qu'il doit être analysé. Aussi attendons-nous la présentation complète du PPI en conseil municipal. Concernant la priorisation de 5 projets majeurs sur les 16 proposés à la réflexion, à MeyDIA nous pensons que l'urgence climatique doit guider les choix des élus, la mairie ayant un rôle d'exemplarité à jouer.

C'est ainsi que 4 projets apparaissant distinctement pourraient s'envisager de façon plus globale et nous paraissent prioritaires : raccordement au chauffage urbain, développement de l'énergie photovoltaïque, modernisation de l'éclairage public, rénovation thermique des bâtiments communaux.

A court terme :

Le raccordement à un réseau de chauffage urbain

Le chauffage urbain par récupération de la chaleur fatale, c'est-à-dire liée à l'incinération des déchets d'Atharor dans le cas présent, s'inscrit dans une démarche de développement durable en participant activement au développement des énergies renouvelables et de récupération.



Les réseaux de chaleur réduisent les émissions de gaz à effet de serre et de poussières. Les réseaux de chaleur sont rentables et économiques. A fortiori au

regard de l'explosion du tarif du gaz conventionnel car le coût de la chaleur issue d'Atharor ne subira pas les variations du fait du contexte international ou de la raréfaction des ressources.

Le réseau de chauffage urbain de Grenoble-Alpes Métropole, est le 2e réseau le plus important en France. Il produit de la chaleur pour 7 communes de l'agglomération : Grenoble, Échirolles, Eybens, Gières, La Tronche, Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères et alimente des bâtiments collectifs de types résidentiels, publics, tertiaires ou industriels en chauffage. Le réseau de chauffage urbain doit naturellement faire partie des solutions à envisager lors de la réalisation d'un écoquartier mais surtout dans le cadre d'une réflexion globale sur la maîtrise de la

demande énergétique au niveau d'une commune. Sujet d'autant plus majeur que près de 80% des émissions indirectes de CO2 de la commune de Meylan sont issues du chauffage au gaz de bâtiments communaux dont la piscine des Buclos qui pèse à elle seule 20% de la consommation de gaz de la commune.

La modernisation de l'éclairage public

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente en moyenne 41 % des consommations d'électricité des communes et 37 % de leur facture d'électricité (source ADEME). C'est la vétusté des installations qui est la principale cause de la surconsommation. La modernisation de l'éclairage est un gisement d'économies et sans doute le meilleur retour sur investissement. Alors que les économies d'électricité font partie intégrante du débat climatique, il paraît évident qu'il faut moderniser les installations pour les rendre moins énergivores. A Meylan, l'éclairage public représente près de 30% de la consommation d'électricité (soit environ 180 000€ sur un total de 620 000€).

La production d'Énergies Renouvelables



Avec une durée moyenne d'ensoleillement de 2 000 heures par an et un gisement solaire de l'ordre de 1 300 kWh/m² par an, le solaire représente en France une source d'énergie importante. Nous soutenons le projet d'installation au fil des ans de

panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux pour permettre de transformer l'énergie solaire en électricité. C'est une des briques essentielles d'une stratégie locale pour mener à bien la transition énergétique et un atout pour dynamiser la création d'emploi au niveau local.

Enfin, **la rénovation énergétique des bâtiments communaux** est une action concrète pour envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie. Les bâtiments des collectivités surtout les plus anciens sont des grands consommateurs d'énergie. Avec l'augmentation tendancielle du coût de l'énergie, un plan de rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores de la commune devra être mis en œuvre. D'autant que le décret tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019, précise les modalités d'application de la loi ELAN sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire. Le décret prévoit dès 2021 une obligation principale : la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants à usage tertiaire avec un objectif d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

A ces projets au service de la transition énergétique, nous rajouterons 2 projets nous paraissant prioritaires

-le projet d'**habitat inclusif dans le nouveau quartier PLM**. L'examen de la démographie de la commune et de l'habitat vont faire apparaître dans les années à venir un réel besoin d'un habitat adapté pour les personnes seniors qui ne peuvent plus continuer à vivre seule en villa ou dans un grand appartement.

-**la rénovation des salles communales** les plus dégradées dans un premier temps doit être une priorité. Il n'est pas nécessaire de rappeler combien ces salles sont précieuses, lieux d'animation et de rencontre au service des habitants.

Sur les autres projets

La **préservation de la biodiversité** et des espaces verts ne doit pas être un

projet en soi mais au contraire être présente de façon transverse dans tous les projets.

La **création de résidences d'artistes au Clos des Capucins** n'est pas une priorité d'autant que l'Hexagone, scène nationale présente sur le territoire de la commune, accueille des résidences d'artistes. Nous pensons qu'il faudrait réfléchir à un projet d'hébergement d'urgence au Clos des Capucins pour répondre aux demandes du 115 (SAMU social) notamment pendant la période hivernale.

A MeyDIA, nous avons à plusieurs reprises discuté des avantages d'une **cuisine centrale**, projet mis en œuvre dans de nombreuses communes qui ont renoncé à travailler avec un prestataire extérieur. Cela permet de servir des repas de bonne qualité (bio, produits locaux), d'ajuster les quantités pour moins de gaspillage alimentaire et de réduire les déchets (emballages...) pour un coût quasi identique. Nous pensons néanmoins que ce projet n'est sans doute pas prioritaire dans la mesure où le prestataire actuel n'est pas une multinationale mais une petite société implantée dans le Nord-Isère et travaillant avec des acteurs locaux.

La **rénovation de l'hôtel de ville**, projet évoqué depuis des années, ne peut être une priorité dans l'immédiat. Cela serait sans doute mal compris par une partie des Meylanais, tant l'état des bâtiments communaux justifie des investissements plus urgents. Une étude est toutefois en cours et devrait permettre d'éclairer les élus quant au niveau d'urgence à s'occuper de ce bâtiment, notamment pour la qualité de vie au travail des agents communaux.

Le **projet de rénovation de l'ex école des Buclos** est attendu par une grande partie des Meylanais qui se désolent de voir ces bâtiments inoccupés se dégrader jour après jour. Pour autant le projet ne nous semble pas abouti et devra être retravaillé, d'autant plus qu'il suppose un investissement majeur.

La **construction d'une salle polyvalente** en remplacement de Décibeldonne, mutualisée avec les entreprises dans le nouvel ensemble Arteparc, appelle des réserves en matière de conception et d'usage. Ces réserves devront être levées par un travail de programmation approfondi et de concertation avec les futurs utilisateurs. Outre son coût non négligeable (estimé à 800 000 €) ce projet ne nous apparaît pas prioritaire dans l'immédiat.



L'ouverture des cours d'école pendant les week-ends et les vacances a permis d'augmenter l'offre **d'aires de jeux** pour enfants sur la commune. Mais beaucoup de Meylanais attendent une grande aire de jeux à l'instar de ce qui a pu être fait sur Crolles par exemple et plus encore d'un grand espace de jeu inclusif, accessible à tous les enfants handicapés ou non.

1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar



Soutenez MeyDIA

Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA

J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom : _____

Adresse : _____

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à JB. Caillet, 11 chemin de l'ancienne Mairie - Meylan

Le Plan Puriannuel d'Investissement : enfin, des perspectives dans la politique d'investissement de la commune !



Ce numéro du journal de MeyDIA est consacré au projet de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la majorité municipale qui détaille les prévisions d'investissements pour les cinq années à venir.

Un sujet a priori technique mais éminemment politique puisqu'il s'agit de la traduction financière des priorités de la majorité. Nous avons fait de notre mieux pour faire preuve de pédagogie afin que nos lecteurs puissent saisir les enjeux d'un PPI.

Les investissements dans une commune sont primordiaux et impactent notre qualité de vie au quotidien. Il doivent répondre aux besoins des habitants, permettre d'entretenir le patrimoine communal et de réaliser des économies d'énergie. Et pour la première fois à Meylan, le PPI intègre un budget participatif à la main des habitants.

Après des années où l'immobilisme a été la règle dans notre commune et où si peu a été fait en matière d'investissements, après de longs et terribles mois de crise sanitaire, nous nous réjouissons de ce foisonnement de projets.

A la nouvelle équipe de faire les arbitrages les plus pertinents en n'oubliant pas qu'un PPI, encore plus aujourd'hui qu'hier, doit incarner la nécessaire transition écologique, sociale et démocratique.

A la nouvelle équipe de veiller également, qu'en dehors de ce PPI, les dépenses dites "de fonctionnement" intègrent l'entretien courant des bâtiments, des espaces verts... Bref, que tout ne soit pas dépendant des choix opérés pour le PPI.

Bonne lecture.

Philippe Schaar
Président

Les dossiers de la commune

► ► **vie locale** ◀

Le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)



A l'invitation du maire et des élus de la majorité municipale, un séminaire a réuni le 13 septembre des représentants des unions de quartier et des principales associations recevant des subventions de la

ville, des représentants de parents d'élèves, des associations politiques, sociales, de la Commission Extra-Municipale, d'Inovallée, ainsi que les élus de la minorité soit une soixantaine de personnes au total.

MeyDIA y a participé. L'objectif affiché était de recueillir l'avis des participants sur les projets d'investissement à prioriser.

Inédit à Meylan ! C'est en effet en vain que tout au long des trois précédents mandats, l'opposition municipale a réclamé de la visibilité sur les investissements au travers d'un PPI. Pour la première fois, un Plan Pluriannuel d'Investissement va être présenté au conseil municipal du 22 novembre lors du débat sur les orientations budgétaires. Un PPI qui a été en partie soumis à la réflexion des représentants de la société civile et des élus de l'opposition, témoignant de la volonté de la majorité d'écouter largement avant d'arbitrer.

Un outil de pilotage majeur pour la ville et ses habitants.

Le PPI dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la ville et des financements qui leur sont attribués chaque année, sur 5 ans ou plus.

Quel est l'intérêt du PPI pour une commune ?

Dans un contexte financier contraint (moins de ressources et de recettes), les communes doivent désormais optimiser les dépenses et les prioriser pour qu'elles répondent avec efficacité et sobriété aux besoins des habitants. Le PPI s'avère alors un outil de pilotage budgétaire efficace permettant aux communes de planifier leurs investissements sur le long terme (au moins 5 ans) et donc de financer les travaux préventifs ou curatifs nécessaires à leurs infrastructures. Le PPI permet de savoir si le programme d'investissement est compatible avec le maintien des équilibres financiers de la commune. La gestion pluriannuelle permet d'échelonner les dépenses et de réactualiser les prévisions sur plusieurs années en fonction des besoins de la commune.



Comment se prépare un PPI ?

Il faut d'abord bien sûr réaliser une analyse financière pour évaluer l'état des finances de la commune. Puis lister les projets envisagés. Ce peut être des projets figurant dans le programme de campagne, des projets faisant suite à des besoins urgents de réparation ou de maintenance ou encore des nouveaux projets. Il faut ensuite procéder à l'estimation des financements

des projets. Enfin pour formaliser le PPI, les élus doivent classer les projets en fonction de leur priorité politique ou matérielle.

Les projets sont ensuite associés à un calendrier prévisionnel qui doit être envisagé en fonction des contraintes matérielles et budgétaires.

Le projet de PPI de la ville de Meylan.

Seule une partie des projets d'investissement du PPI a été soumise à la réflexion des participants au séminaire du 13 septembre.

Ainsi n'ont pas été discutés :

- les projets déjà lancés, voire achevés (extension de la Maison Cantonale pour Personnes Agées MCPA, finalisation du gymnase de Buclos, achèvement de la place Malacher Nord, rénovation du CINE à Rochasson, réhabilitation de l'école Mi-Plaine, restaurants scolaires des Béalières et du Haut-Meylan, travaux de rénovation de la Résidence Pré Blanc, budget participatif, extension des cimetières...)



- les investissements récurrents tels que ceux liés à la politique d'accessibilité, la mise en œuvre de la loi SRU (logements sociaux), les travaux de maintenance (gros entretien, véhicules, informatique), les travaux de voirie, la stratégie foncière de la commune.

- Les investissements d'ampleur impliquant d'autres collectivités (Métropole, Département) : aménagements liés au développement d'un bus à haut niveau de service (BHNS), reconstruction du centre de tri Athanor, développement du réseau de chauffage urbain, implantation de fermes maraîchères à La Taillat, rénovation de la caserne des pompiers.

Les participants étaient invités à réfléchir aux 5 projets selon eux à réaliser absolument dans le mandat et aux 3 projets qui pourraient être réalisés ultérieurement. Mais aussi à proposer d'autres projets qui ne figureraient pas dans la liste. Les priorisations ont été débattues d'abord en sous-groupes puis avec tous les participants.

MeyDIA vous présente les projets proposés à la réflexion des participants au séminaire du 13 septembre. L'estimation du coût total du projet était légendée ainsi :

- € : inférieure à 0,5 million d'euros,
- €€ : comprise entre 0,5 million d'euros et 3 millions d'euros,
- €€€ : supérieure à 3 millions d'euros.

Les projets

1. **Aires de jeux** : développer une offre de jeux, y compris inclusive, équilibrée sur l'ensemble de la commune et améliorer la qualité d'usage des cours d'école. Coût : €€
2. **Biodiversité et espaces verts** : assurer la pérennité des espaces naturels. Coût : €
3. **Raccorder les bâtiments communaux au réseau de chauffage urbain** pour faire baisser l'empreinte carbone de la ville de 40% pour la consommation de gaz d'ici la fin du mandat. Coût : €

4. **Clos des capucins** : créer une résidence d'artiste au Clos des Capucins et rénover un espace d'hébergement dans la Villaudière coût €
5. **Création d'une cuisine centrale** pour maîtriser la production et la distribution des repas dans les afin de renforcer la qualité (bio) et la proximité (produits locaux et durables). Coût €€
6. **Développement de l'énergie photovoltaïque** pour aboutir à une production d'électricité solaire correspondant à 100% des consommations communales. Coût €€
7. **Modernisation de l'éclairage public** pour diminuer la consommation. Coût €€
8. **Réhabilitation de l'ex école des Buclos** : création d'un pôle associatif, centre social, maison médicale. Coût €€
9. **Mi-Plaine – volet urbain** : accompagner la réhabilitation du gymnase de la Revirée et du groupe scolaire Mi-Plaine par l'amélioration des espaces publics. Coût €€€



10. **Mobilités douces** : développer et conforter la pratique de la marche. Coût €
11. **Habitat inclusif dans le projet PLM** : création d'un habitat de 30 logements pour personnes handicapées psychiques autonomes et seniors autonomes. Coût €
12. **Réaménagement du site des services techniques** lors des travaux de la caserne des pompiers et du transfert de la déchetterie vers Athanor. Coût €€
13. **Rénovation de l'Hôtel de Ville** pour offrir une meilleure qualité de travail aux agents et répondre aux normes de sécurité. Coût €€€
14. **Rénovation thermique des équipements communaux** pour réduire les consommations d'énergie des bâtiments et les émissions de Co2 indirectes (source principale : chauffage au gaz). Coût €€
15. **Rénovation des salles communales** afin de conforter le niveau de l'offre de salles associatives. Coût €



16. **Construction d'une salle polyvalente** plus fonctionnelle mutualisée avec les entreprises d'Inovallée (co-construction avec un groupe privé) en remplacement de la salle Décibelonne. Coût €€

► ► **En bref** ◀



Un **nouveau marché de producteurs** s'installe à Meylan tous les jeudis de 15h à 19h, place des Tuileaux quartier des Béalières. Une excellente nouvelle !



La Metro sous l'oeil de la chambre régionale des comptes

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui vient de paraître détaille les exercices 2014-2020 de la Métropole grenobloise.

Des bons points notamment en matière d'habitat, de déplacements urbains et d'urbanisme.

Des mauvais points aussi, deux essentiellement : un concerne une augmentation excessive des effectifs métropolitains en dehors des transferts de compétences venant des communes du fait de recrutements externes. L'autre la construction du futur centre de tri et de valorisation énergétique (UIVE), Athanor à La Tronche avec un surcoût annoncé atteignant 90 M d'€ par rapport aux prévisions...

Futur tracé de la C1 : les choses bougent (un peu)

Les élus de Meylan, Montbonnot, du SMMAG et de la Communauté de Communes du Grésivaudan se sont réunis pour acter la création d'un nouveau tronçon de la C1, entre Meylan et Montbonnot, le long du gymnase du Charlaix. Ce nouveau tronçon a pour objectif de supprimer la "fourche" qui existe actuellement et fait que la ligne actuelle a 2 terminus, un à Meylan, l'autre à Montbonnot.

L'autre décision est que la solution retenue est la Variante 4, et que les avenues du Vercors et du Granier ne verront pas leur gabarit modifié pour le passage en BHNS. Un scénario va être étudié, qui devrait peu à peu permettre de réduire de 50% la

circulation sur ces 2 avenues, en supprimant (ou presque) la circulation de transit et en réduisant la circulation locale.

Tout cela hélas va prendre du temps, et la partie BHNS de la C1 ne sera probablement pas opérationnelle avant 2024.

Voilà qui ne va pas reconforter les habitants de Charlaix Maupertuis, qui en semaine ont vu la fréquence du C1 passer à toutes les 20 minutes puisqu'ils n'ont plus qu'un bus sur deux depuis la mise en place de la fourche.

